

ÉDITION 2023



CATALOGUE & CALENDRIER DE
FORMATIONS 2023



Santé et Sécurité au Travail

SOLUTION DE BRANCHE EMS



Sommaire

Sommaire	2
Glossaire	3
1. Formation de base	4
1.1. COSE.....	4
1.2. PERCO.....	6
1.3. Cours de sensibilisation au personnel.....	7
1.4. Premier Secours.....	8
2. Coaching	9
2.1. Coaching mise en place d'un concept de protection de la santé et de la sécurité.....	9
3. Audit	10
3.1. Audit santé et sécurité.....	10
3.2. Audit Concept de protection incendie.....	10
3.3. Audit Concept de gestion des produits chimiques.....	11
4. Formation continue	12
4.1. Journée Romande.....	12
4.2. Responsabilité de la Direction d'un EMS.....	13
4.3. Concept d'évacuation d'un EMS.....	13
4.4. Gestion des produits chimiques.....	14
4.5. Atelier de sensibilisation à l'utilisation de produits chimiques.....	15
Conditions générales	17

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.



Glossaire

Abréviation	Signification
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
CISST	Commission intercantonale de sécurité et de protection de la santé au travail
COSE	Coordinateur de la protection de la santé et sécurité
EMS	Etablissement médico-sociaux
MSST	Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail
PERCO	Personnes de contact
RH	Ressources Humaines
SolBra	Solution de branche des EMS
TMS	Troubles musculosquelettiques



1. Formation de base

1.1. COSE

Conformément aux dispositions légales en vigueur, tout établissement doit désigner un coordinateur responsable, avec la direction et les cadres, de la mise en œuvre de la Solution de Branche des EMS.

PROFIL RECOMMANDE :

Une personne disposée à acquérir les connaissances nécessaires et à s'engager pour défendre le soutien au démarrage, la mise en œuvre et le développement de la politique de sécurité et de la protection de la santé au sein de l'établissement auprès de la direction, des cadres et des collaborateurs. Idéalement, ce rôle sera dédié à une personne au bénéfice de bonnes capacités de communication.

CONTENU :

Le module de formation représente tous les domaines spécialisés couverts et exigés par la CFST. Il s'agit de supports spécifiques, permettant d'aider les COSE à déterminer les dangers et à planifier les mesures dans l'ensemble des domaines de compétence d'un établissement médico-social.

Le chapitre 9 – « La prise en compte des principes et des règles d'ergonomie, d'hygiène et de psychologie du travail, comme condition nécessaire à l'organisation optimale du travail » - constitue l'élément central de la SolBra. Les 11 chapitres MSST contiennent les principaux documents de travail permettant la mise en œuvre des mesures à l'échelle des secteurs d'activités. Seuls les EMS membres de la SolBra peuvent bénéficier des accès aux modules, cours et didacticiels.

VALIDATION ANNUELLE :

Selon les exigences fédérales la reconnaissance du COSE est conditionnée à sa participation régulière aux cours de formation continue (Journée Romande) assure à l'établissement la conformité de la formation de son établissement.



ORGANISATION :

Durée : 1 jour
Cours : Selon le calendrier proposé ou intramuros
Minimum de participants : 5 personnes
Maximum de participants : 14 personnes
Tarif : CHF 350.-/personne*¹ ou sur demande en intramuros

DATES 2023 :

29.03.2023 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
13.06.2023 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
06.09.2023 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

LIEU :

Centre Patronal – Route du Lac 2 – 1094 Paudex
Un autre lieu peut être fixé sur demande des établissements intéressés.

Inscription en ligne

¹ Ce tarif comprend le support informatique de cours et l'attestation de cours



1.2. PERCO

Selon la grandeur de l'établissement, il est recommandé de désigner une ou plusieurs personne/s de contact, responsable, en étroite collaboration avec le COSE, d'intégrer, dans le cadre de son secteur d'activités, la mise en œuvre de la SolBra.

L'objectif est de désigner des professionnels en mesure de seconder l'employeur et le COSE dans leurs obligations de développer de manière ciblée les mesures appropriées pour les domaines d'activités concernés.

PROFIL RECOMMANDE :

Un professionnel disposé à renforcer l'application des mesures de sécurité et de protection de la santé pour les collaborateurs au sein de son secteur d'activités.

CONTENU :

Durant le module, les participants reçoivent un aperçu des différents domaines de la protection de la santé et de la sécurité au travail. Après la formation, ils sont en mesure d'organiser le relai d'informations dans le cadre de leurs domaines d'activités et sont capables de coordonner les dispositions relatives aux risques particuliers de leur domaine.

La formation d'un certain nombre de cadres, en qualité de PERCO, permet de renforcer la responsabilisation par fonction/métier.

ORGANISATION :

Durée :	½ jour
Cours :	Selon le calendrier proposé ou intramuros
Minimum de participants :	4 personnes
Maximum de participants :	12 personnes
Tarif :	CHF 250.-/personne* ou sur demande en intramuros

DATES 2023 :

09.03.2023	08h00 à 13h00
23.05.2023	08h00 à 13h00
19.09.2023	13h00 à 17h00

LIEU :

Centre Patronal – Route du Lac 2 – 1094 Paudex
Un autre lieu peut être fixé sur demande des établissements intéressés.

Inscription en ligne



1.3. Cours de sensibilisation au personnel

Nos experts conseillent et soutiennent les directions, COSE et PERCO dans le cadre de l'instruction régulière des collaborateurs en matière de protection de la santé et de la sécurité. Ces cours sont organisés uniquement au sein des établissements qui le souhaitent.

Des conditions de travail défavorables peuvent notamment causer des absences et une diminution des capacités professionnelles nuisibles à la gestion de l'EMS. La direction de l'établissement a donc intérêt à sensibiliser son personnel, à contrôler et éliminer les sollicitations physiques ou psychiques et de prendre les mesures adaptées dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs pratiques professionnelles.

CONTENU :

Identifier les sollicitations dangereuses c'est se faire une idée des conditions de travail spécifiques à chacun des secteurs d'activité et leurs influences sur le psychisme de l'ensemble du personnel.

Cette sensibilisation permet d'informer ses collaborateurs des risques liés à la protection de leur santé et de la sécurité au travail. En respect de l'obligation légale de faire collaborer l'ensemble du personnel et de tenir compte de leurs expériences et de leurs besoins, ce module vise à motiver chaque collaborateur, par le biais d'une participation active, à toutes les questions concernant l'application effective des mesures de la SolBra.

ORGANISATION :

Durée :	2 heures
Cours :	Intramuros
Minimum de participants :	10 personnes
Maximum de participants :	25 personnes
Tarif :	sur devis

Inscription en ligne



1.4. Premier Secours

Ce cours permet de prodiguer les gestes qui sauvent au quotidien. La formation est contrôlée par le « Swiss Resuscitation Council ». Elle permet d'obtenir une attestation d'une validité de 2ans.

PROFIL RECOMMANDE :

L'objectif est de former, au sein de l'institution, des professionnels en mesure de faire face à une situation d'urgence, d'utiliser les moyens de premiers secours mis à disposition et d'activer la chaîne de survie.

CONTENU :

Il comprend le cours complet sur les techniques de réanimation cardio-pulmonaire et de défibrillation pour les adultes. La formation comprend aussi l'apprentissage des gestes de 1^{er} secours (plaies, brûlures, fractures et chutes), les connaissances générales liées aux problématiques d'urgences sanitaires.

Le suivi du cours est conclu par la délivrance d'une attestation répondant à 6 points du top 10 des urgences.

ORGANISATION :

Durée :	½ jour
Cours :	Selon le calendrier proposé ou intramuros
Minimum de participants :	6 personnes
Maximum de participants :	12 personnes
Tarif :	CHF 200.-/personne* ² ou sur demande en intramuros

DATES 2023 :

06.06.2023 08h00-12h00 au Centre de formation Formamed – Rue en Segrin 1 – Cortaillod

Inscription en ligne

² Ce tarif comprend le support informatique de cours et l'attestation de cours



2. Coaching

2.1. Coaching mise en place d'un concept de protection de la santé et de la sécurité

OBJECTIFS :

Une évaluation du concept de protection de la santé et de la sécurité du personnel de l'établissement permet, en collaboration avec nos experts, de contrôler l'état des dispositifs et mesures au sein de votre structure.

Ensemble avec la direction et le COSE, les experts valideront les points de conformité et établiront une analyse détaillée des besoins, ainsi qu'un plan d'action qui vous permettront de déterminer les points d'amélioration à mettre en œuvre.

Vous pourrez ainsi cibler directement les mesures nécessaires à mettre en place pour la protection de la santé et de la sécurité de vos collaborateurs dans le respect des dispositions légales en vigueur.

En complément de l'évaluation sur place, un rapport final est établi.

ORGANISATION :

Durée : de ½ journée à 1 jour - Dépendant de la taille de l'établissement
Tarifs : Gratuit pour la première rencontre si elle aboutit sur une signature d'engagement.
CHF 600.-/demi-journée et CHF 1'200.-/journée pour l'accompagnement complémentaire.



3. Audit

3.1. Audit santé et sécurité

CONTENU :

Notre audit systémique et nos experts contrôlent l'état de votre système de sécurité. Ensemble, vous déterminerez les insuffisances et les points d'amélioration à mettre en œuvre dans le meilleur délai. Sur la base des nouvelles connaissances acquises, l'introduction et la mise en application du système de sécurité dans l'établissement sont planifiées, préparées et mises en œuvre.

ORGANISATION :

Durée : En fonction de la taille de l'établissement
Tarifs : Sur demande

3.2. Audit Concept de protection incendie



CONTENU :

Cet audit permet, en collaboration avec des experts certifiés, de contrôler le système de protection incendie et ses procédures. En complément de l'évaluation sur place, un rapport final est établi.

Leurs experts examineront le concept existant, ainsi que la documentation de sécurité et contrôleront les mesures de protection contre l'incendie et la sécurité sur site, les défauts et les vulnérabilités.

ORGANISATION :

Durée : Dépend de la taille de l'établissement
Tarifs : <50 lits CHF 1'600.-
De 51 à 99 lits CHF 2'250.-
De 100 à 200 lits CHF 3'000.-
>200 lits/tranche de 100 lits CHF 750.-



3.3. Audit Concept de gestion des produits chimiques



CONTENU :

Cet audit a pour objectif d'apprendre à mieux gérer les risques et dangers liés à l'utilisation de produits chimiques. Il permet d'identifier les besoins de changements urgents et d'émettre des recommandations pour répondre aux exigences légales et ainsi améliorer la sécurité de vos collaborateurs et de l'environnement.

A la suite d'une visite sur site, vous obtenez un rapport détaillé incluant des recommandations personnalisées. Vous pourrez ainsi cibler directement les améliorations nécessaires à la sécurité de vos collaborateurs et répondre ainsi aux exigences légales en vigueur.

ORGANISATION :

Durée :	Dépend de la taille de l'établissement
Tarifs :	<51 lits CHF 2'300.-
	De 51 à 100 lits CHF 2'800.-
	>100 lits CHF 3'200.-



4. Formation continue

4.1. Journée Romande

CONTENU :

Afin d'actualiser les connaissances et compétences de ses membres affiliés, la CISST organise une journée dédiée aux directions, COSE et cadres intéressés.

Thématiques 2023 :

- Synthèse des projets/développements 2021-2022
- Bien-être au travail - focus sur la protection des employés
- Compétence communicationnelle/relationnelle = clé de succès pour le COSE

ORGANISATION :

Durée : une journée

Tarifs : CHF 200 personne

CHF 160.- / personne dès 2 inscrits par institution

Prix incluant la délivrance de l'attestation, le lunch et l'apéritif

DATE 2023 :

4.05.2023 de 09h00 à 17h00, suivi d'un apéritif

LIEU :

A définir

Inscription en ligne



4.2. Responsabilité de la Direction d'un EMS

Contenu :

Cours à destination des directeurs ou responsables RH. La formation présente les démarches et interventions que l'employeur doit aménager pour assurer et garantir des conditions de travail optimales qui permettent d'assumer ses responsabilités en matière de protection de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs.

ORGANISATION :

Durée :	½ jour
Minimum de participants :	6 personnes
Maximum de participants :	12 personnes
Tarif :	CHF 250.-/personne*

DATE 2023 :

16.02.2023 de 08h00 à 12h00 au Centre Patronal – Route du Lac 2, 1094 Paudex

Inscription en ligne

4.3. Concept d'évacuation d'un EMS



CONTENU :

Grâce à son partenariat avec SafeT Swiss, la CISST offre une expertise dans le cadre d'un concept d'évacuation.

La formation vise à présenter les principes à respecter et les réflexions à intégrer dans le cadre d'un concept d'évacuation, afin de s'assurer que les consignes et les procédures d'alarme et d'évacuation soient opérationnelles, comprises et connues par l'ensemble du personnel.

Il est nécessaire que l'ensemble des collaborateurs se familiarise avec ces procédures et puisse agir d'une manière adéquate dans l'urgence, parfois en situation dégradée (obscurité, stress, bruit, fumée...). Le cours permet d'apprendre à préparer l'engagement des secours, de prendre connaissance des grands principes d'asservissements, de compartimentage coupe-feu, d'évacuation, et d'alarme.

ORGANISATION :

Cf. site partenaire : [Cliquez ici !](#)



4.4. Gestion des produits chimiques

Grâce à la collaboration privilégiée avec son partenaire SwissChim by ecoLive, la CISST offre une expertise dans le domaine de conseils et de recommandations relatifs à la gestion, l'inventaire et l'étiquetage simplifié pour les produits chimiques.

CONTENU :

Formation à la gestion des produits chimiques en EMS.
Données de sécurité, inventaires de stock, précisions pour les équipements de protection individuelle, liste des produits particulièrement préoccupants, etc.

ORGANISATION :

Durée :	½ jour
Minimum de participants :	6 personnes
Maximum de participants :	12 personnes
Tarif :	CHF 250.-/personne*

LIEU :

Intramuros

Inscription en ligne



4.5. Atelier de sensibilisation à l'utilisation de produits chimiques



CONTENU :

La formation s'attache à sensibiliser et informer le personnel des risques liés à la manutention de produits chimiques, des mesures de sécurité à appliquer et des comportements à respecter avec les produits chimiques.

Ce cours est à destination des collaborateurs et leur permettra, par des réflexes simples, d'adopter une bonne organisation du travail ainsi qu'un équipement, un stockage et une élimination adéquats.

Cet atelier de sensibilisation vise à transmettre et à aborder ces notions de manière active et ludique, tout en permettant à l'employeur de satisfaire à ses obligations de formation pour la sécurité de ses employés.

ORGANISATION :

Durée :	2 heures
Cours :	Intramuros
Minimum de participants :	9 personnes
Maximum de participants :	20 personnes
Tarif* :	CHF 1'500.- jusqu'à 9 personnes CHF 2'200.- de 10 à 20 personnes

Inscription en ligne

4.6. Ergonomie



Le cours débute par l'explication du fonctionnement de l'appareil locomoteur de l'homme. Ces notions sont essentielles pour aborder et comprendre les maux qui affectent l'organisme. Les principes de l'ergonomie physique permettent une meilleure compréhension des contraintes professionnelles spécifiques à chaque métier, adaptées à l'environnement et à la santé des collaborateurs. Une phase pratique passe ensuite en revue les différentes techniques d'aide au résident dans les situations les plus variées.

OBJECTIFS :

- Assimiler les notions de base du corps humain dans sa structure et son fonctionnement
- Assimiler les notions de base des pathologies les plus fréquentes et celles pouvant être provoquées/amplifiées par l'activité professionnelle
- Assimiler les notions de protection et de prévention des TMS



ORGANISATION :

G1 - Pour le personnel administration

Durée : 1 jour
Minimum de participants : 6 personnes
Maximum de participants : 16 personnes
Tarif* : CHF 380.-/personne

DATE :

06.04.2023

LIEU :

Centre Patronal – Route du Lac 2, 1094 Paudex

G2 – Soins et accompagnements

G3 – Hôtellerie, restauration et entretien :

Durée : 1 jour (possible de faire sur deux demi-journées)
Cours : Intramuros sur demande de l'EMS
Minimum de participants : 6 personnes
Maximum de participants : 12 personnes
Tarif : Sur demande

G4 - Pour les Directions, Cadres de secteurs :

Durée : ½ jour
Minimum de participants : 6 personnes
Maximum de participants : 12 personnes
Tarif* : CHF 250.-/personne

DATE :

09.06.2023

LIEU :

Centre Patronal – Route du Lac 2, 1094 Paudex

Inscription en ligne



Conditions générales

1. Tarifs

Tous les prix sont en francs suisses hors taxes (HT). La SolBra se réserve le droit de procéder à des modifications des prix pour des demandes spécifiques et exceptionnelles

2. Inscription et conclusion du contrat de formation

Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé constitue une reconnaissance de dettes, selon l'art. 82 LP. Si l'inscription est faite sous un format électronique, le bulletin d'inscription ne doit pas être signé et il constitue également une reconnaissance de dettes, selon l'art. 82. Dans ce cas précis, cela signifie que le participant accepte également les conditions générales. L'inscription est valable pour l'intégralité de la formation. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. La formation peut débuter avec un nombre minimum de participants.

3. Limitations de responsabilités

La SolBra ne saurait être tenue pour responsable de vols ou de pertes, survenant à l'occasion des formations, d'effets personnels des participants ou formateurs.

4. Organisation des formations

La SolBra se réserve le droit :

- De prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des formations, y compris l'annulation des cours pour raisons majeures
- De décaler ou d'annuler une formation complète, si contre toute attente, le nombre de participants est insuffisant, ou en cas de force majeure.
- De regrouper des sessions ou de déplacer le lieu de déroulement.
- De modifier l'horaire, le jour et les dates du planning de formation
- D'adapter le modèle de formation proposé, par exemple de présentiel à distance et vice-versa.

En cas d'empêchement du formateur prévu, la SolBra procédera à son remplacement ou proposera de nouvelles dates. La SolBra informera les participants par courriel ou téléphone aussi rapidement que possible. Si nécessaire, la SolBra procédera aux remboursements des cours annulés.

5. Protection des données privées

Par le biais de leur inscription à une formation ou à un séminaire, le participant approuve l'utilisation de ses données personnelles (coordonnées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, etc.) par la SolBra. Les données ne sont cependant jamais transmises à l'extérieur sauf sous une forme anonyme.

6. Confidentialité

Les échanges entre participants sont confidentiels. Chaque participant est rendu attentif à ses devoirs envers les autres membres du groupe sur ce sujet. Le formateur conserve également une stricte confidentialité sur les informations concernant les participants, leur employeur, ainsi que les clients de ces derniers ou de la SolBra, auxquelles il accède à l'occasion des formations.



7. Propriété intellectuelle

La SolBra et ses partenaires sont seuls titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus des formations, sous quelque forme que ce soit (écrite, électronique ou orale). En conséquence, les contenus et supports pédagogiques, sous toutes leurs formes, mis à disposition des participants dans le cadre d'une formation ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins. Ils ne peuvent en particulier faire l'objet d'aucune autre utilisation, transformation, reproduction, exploitation sans accord exprès écrit de la SolBra. Il est interdit d'effectuer des enregistrements audio ou vidéo dans tous les locaux du centre de formation, sans le consentement explicite et préalable de la SolBra.

8. Modalités de paiement

L'écolage de la formation doit être réglé selon le délai de paiement figurant sur la facture. L'écolage total de la formation est à payer dans un délai de 30 jours après la date de facturation.

9. Frais de formation

Les frais d'écolage comprennent les heures de formation. Selon la formation, les différents supports (documentation, exercices/solutions et supports de cours) sont transmis en version électronique. Les autres frais (par exemple : ouvrages, transports, repas, hébergement, etc.) sont à la charge exclusive du participant.

10. Annulation d'inscription du participant

Tout désistement avant le début de la formation doit être porté à la connaissance de la SolBra par écrit. En cas de désistement plus de 15 jours avant la formation, aucun frais ne sera facturé, à moins de 15 jours, l'intégralité de la formation sera facturée.

11. Absences

Les absences totales ou partielles à une formation, qu'elles qu'en soient la nature, ne modifient pas la facturation du cours.

12. Attestation de formation

A l'issue de la formation, une attestation est délivrée par la CISST aux participants ayant suivi au minimum 80% des cours.

13. For juridique

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige découlant du présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de Lausanne.



Solution de branche EMS

+41 58 796 33 36

cisst@centrepatronal.ch